



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 14 novembre 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Gérald BOUSSICAULT et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°3), Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT et M. Paul ABLINE représentant les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 8 novembre 2024, CASF, article R123-16

POINT N°10 – PERSONNEL – RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29, L2323-1, R2313-3,

Vu l'article L313-1 et L332-8 du Code général de la Fonction Publique,

Vu les crédits budgétaires 2024,

Vu la délibération AS2024-04-04-09, détaillant le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2024,

Considérant que les besoins du service justifient le recours à un contrat à durée déterminé d'une durée de 3 mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité, dans le cadre d'emploi adjoint administratif correspondant à 1 ETP, d'une durée de 3 mois, à compter du 19 novembre 2024.
La rémunération est basée sur la grille des adjoints administratifs.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

